

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Séance du 10/04/2024 à 18h33

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	9

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Meyrargues s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par son président le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment de son article R. 123-16.

Présidence : Monsieur Fabrice POUSSARDIN, Président.

Secrétaire de séance : Madame Hélène FAURE-GIGNOUX

Membres du CA présents : Fabrice POUSSARDIN, Andrée LALAUZE, Béatrice MICHEL, Daniel VINCENT, Véra FICHANT, Claude VIVINUS, Sandrine VIVINUS, Sabrina SMATI, Dominique GIRAUD,

Membres du CA ayant donné pouvoir : Brigitte DAILCROIX à Andrée LALAUZE ; Jacques LEUCI à Sandrine VIVINUS

Membres du CA Absents excusés : Daniel BARBIER

Membres du CA Absents : Richard LOGEROT

Délibération n° 2024-08

Objet : **AFFECTATION DU RESULTAT DU CCAS – EXERCICE 2023**

Exposé des motifs :

Le virement à la section d'investissement ou autofinancement inscrit au budget primitif et complété ou non lors du budget supplémentaire et des décisions modificatives, n'est pas réalisé budgétairement dans l'exercice en cours mais voté, sous le vocable "réserves", après l'approbation du compte administratif et constatation du résultat.

Il est rappelé que le compte administratif 2023 pour le budget du CCAS présente, après reprise des résultats constatés en 2022 :

- En section de Fonctionnement : un résultat en **excédent** de : + 2 941.08 €
- En section d'Investissement : un solde d'exécution en **excédent** de : + 1.255.88 €

L'équilibre de la section d'Investissement et le calcul de l'affectation des résultats sont déterminés avec la prise en compte des **restes à réaliser de l'exercice 2022 en section d'Investissement** qui s'élèvent à :

RAR en Dépenses : **0,00 €**

RAR en Recettes : **1.255,88 €**

Aucun besoin de financement n'apparaît en section d'Investissement à la clôture de l'exercice 2023.

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté au conseil d'administration et de la délibération n° D204-06 en date du 13 mars 2024 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-261301311-20240410-D2024_08-DE

Vu le compte de gestion 2023 du comptable public approuvé par délibération n°2024-04 en date du 13 mars 2024 ;

Vu le vote du compte administratif 2023 adopté par délibération n°2024-05 en date du 13 mars 2024 ;

Vu le vote délibération n°2024-07 en date du 10 avril 2024 du compte administratif 2023 pour reprise de la présentation du tableau du compte de résultat 2023 avec l'intégration du résultat excédentaire en fonctionnement et en investissement de 2022 faisant apparaître le résultat de fonctionnement en recettes de 2.941,08 euros et le résultat d'investissement en recettes de 1.255,88 euros.

A l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le conseil d'administration décide d'

- **AFFECTER** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

« Réserves » : **0,00 € (compte R 1068)**

Report de l'excédent d'Investissement : + 1.255,88 € (compte R 001)

Report de l'excédent de Fonctionnement : + 2.941,08 € (compte R 002)

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023			Résultat de clôture de l'exercice 2023
			Dépenses	Recettes	Total	
Investissement	1.255,88 €	0.00	0,00	0,00 €	0.00	1.255,88 €
Fonctionnement	2.941,08 €	0.00	12.264,15 €	11.201,85 €	- 1.062,30 €	1.878,78 €
Positif						3.134,66 €

AVEC 11 VOIX POUR

Pour (présents et pouvoirs)	11	Fabrice POUSSARDIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX ayant donné pouvoir à Andrée LALAUZE, Béatrice MICHEL, Véra FICHANT, Dominique GIRAUD, Sabrina SMATI, Jacques LEUCI ayant donné pouvoir à Sandrine VIVINUS, Daniel VINCENT, Sandrine VIVINUS, Claude VIVINUS,
Contre (présents et pouvoirs)	00	
Abstentions (présents et pouvoirs)	00	

La délibération sera effective, à partir du moment où cet acte sera réputé exécutoire.

Pour extrait certifié conforme.
La Vice-Présidente du CCAS,
Andrée LALAUZE.

Acte rendu exécutoire	Après dépôt en Sous-préfecture le
	et publication ou notification le

REÇU EN PREFECTURE
le 12/04/2024
Application agréée E-legalite.com